

Janvier 2014



Madame, Monsieur,

Nous organisons une journée blanche pour les élèves de tous les niveaux le mercredi 12 février. Il s'agit d'une activité OBLIGATOIRE qui s'inscrit dans le prolongement de notre projet éducatif qui accorde une grande importance à l'activité physique sous toutes ses formes. Les élèves ont le choix entre l'une des activités suivantes :

Activité	Départ	Retour	Frais (billet et transport)	
Mont-Tremblant (ski et planche à neige)	7 h 30	17 h 30	75 \$ (40 \$ détenteur d'une passe)	
Saint-Jean-de-Matha (glissades sur tube, ski de fond, patins, raquettes)	8 h 15	16 h	45 \$ *(n'inclut pas les frais de location de patins, de ski de fond et de raquettes)	
Ottawa (patinage sur le Canal Rideau et visite du Musée de la Civilisation) (réservé 5 ^e secondaire)	7 h 30	18 h	50 \$	
Val Cartier (réservé 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire) (glissades sur tube et patin sur glace)	7 h	19 h	60 \$ *(n'inclut pas les frais de location de patins)	
Mont St-Anne (réservé 3 ^e , 4 ^e et 5 ^e secondaire) Ski et planche à neige	7 h	19 h	80 \$	

Modalités de paiement*

Le paiement se fait par carte de crédit ou compte Paypal via le site Internet du collège dans la section Vie étudiante à l'onglet Paiement des activités.

Renseignements importants

La date limite d'inscription a été fixée au 24 janvier 2014. En cas d'annulation de la part d'un participant après cette date, aucun remboursement ne pourra être accordé. Les élèves doivent avoir leur carte d'assurance maladie et de l'argent de poche (ou un lunch) pour le repas du midi. Veuillez noter qu'en cas des mauvaises conditions climatiques, la journée sera remise au mercredi 19 février. Un nombre insuffisant d'inscriptions ou un désintérêt de la part des élèves entraîneront l'annulation de l'activité.

Pour toute question, prière de communiquer avec moi au 514-739-3371, poste 2455.

Benoit Leclerc
Coordonnateur de la vie étudiante
bleclerc@collegenotre-dame.qc.ca

** Les élèves dont les parents ne peuvent faire le paiement via le site Internet doivent se présenter au bureau de la vie étudiante pour obtenir un formulaire d'inscription.*



Journée blanche 2014

Gestion du stationnement

Si vous prenez votre voiture pour laisser votre enfant au collège le matin du 12 février, nous vous prions de respecter les consignes suivantes :

- 1) Aucune voiture n'est autorisée à entrer sur les terrains du collège (à l'avant ou à l'arrière).**
- 2) Vous devez donc laisser votre enfant au terrain de stationnement de l'Oratoire St-Joseph.
- 3) Des policiers et des membres du personnel du collège seront présents pour assurer la traversée du chemin Queen Mary à la lumière de signalisation.

Ces restrictions seront également en vigueur lorsque vous viendrez chercher votre enfant à la fin de la journée. Vous devrez donc vous stationner à l'Oratoire St-Joseph. Nous compterons aussi sur des policiers et des membres du personnel pour assurer la traversée vers l'Oratoire.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration.

La direction